



# La chronique Ovine

Semaine 15 du 12 avril 2019

---

## Pommes de terre et carottes dans la ration des brebis



Les pommes de terre, carottes, oignons, haricots verts et petits pois qui ne sont pas compatibles avec les cahiers des charges des circuits de commercialisation en alimentation humaine, ou bien en surproduction, peuvent être intégrés à la ration des brebis. La racine d'endive, à laquelle a été enlevé le chicon, est également consommable. S'agissant de produits riches en eau et parfois laxatifs, leur incorporation dans la ration des brebis doit

impérativement être accompagnée de ces trois précautions.

### Une incorporation progressive

Stéphane Pype, technicien à la Chambre d'Agriculture de l'Oise, précise que « *la première précaution à observer est une incorporation progressive, avec une transition alimentaire de 10 à 15 jours. En complément, cette incorporation doit être accompagnée d'un fourrage sec offert à volonté : paille ou foin de qualité moyenne. Enfin, leur mise à disposition doit être rationnée avec par exemple 2 à 3 kg brut pour une brebis en lactation (jusqu'à 6 kg pour les pommes de terre), 1 à 2 kg brut pour une brebis vide ou en milieu de gestation* ». Une attention particulière doit être portée aux pommes de terre verdies ou germées. Si elles représentent plus de 15 % du volume, une intoxication à la solanine (un alcaloïde) provoque des troubles alimentaires et de reproduction. Enfin, les disponibilités d'une année sur l'autre font varier les prix de ces coproduits. Il est important de bien calculer leur prix d'opportunité.

*Photo semaine 15-19 : Les pommes de terre stockées en tas doivent être consommées dans les 3 mois*

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)